

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 31 mars 2025

Date de convocation : 19 mars 2025
Date d'affichage : 19 mars 2025
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Excusés : 6
Dont Représentés : 4
Absents : 3

Convocation du 19 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente et un mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune des Garennes-sur-Loire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe ARLUISON, Maire.

Étaient présents :

Monsieur ARLUISON Jean-Christophe, Maire,
Messieurs LÉZÉ Joël, PRONO Michel, Maires délégués,
Mesdames et Messieurs, BAINVEL Marc, PERRON Jocelyne, CORBEAU Jean-Michel, LECOEUVE Estelle, CARMET Christian, BONNIER-BORE Audrey, LEROY Philippe, Adjoints au Maire,
Mesdames et Messieurs, CHOQUET Amandine, GRIFFON Jérôme, LEGENDRE Anne-Florence, MERIC Dominique, MOREAU Olivier, PAPIN Nathalie, PELLETIER François, PIHOUEE Valérie, PORCHER Maryvonne, RICHAUME Stéphane, conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mesdames et Monsieur, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, GIBAUT Audrey, LECRIVAIN Bertrand., MATAILLET Mathilde, VAN HILLE Catherine.

Étaient absents : Messieurs BRANCHEREAU Frédéric, DEFONTAINE Jacques et SALVETAT Arnaud.

Étaient représentés : Mesdames et Monsieur, CLAIN Fabienne, DAVIAU Nelly, LECRIVAIN Bertrand, VAN HILLE Catherine.

Y assistait également : Madame Valérie MARY, Directrice Générale des Services.

Désignation du secrétaire de séance : Madame CHOQUET Amandine, conseillère municipale

Quorum : 20 conseillers sur 29 sont présents. Le quorum est atteint.

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

25.03.02 Finances – Subventions – Année 2025

Sur proposition de la commission finances et de Monsieur le Maire sont présentées au Conseil Municipal l'ensemble des demandes de subventions.

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2024	Pour mémoire CA 2024	Proposition BP 2025
Article 65748 - Subventions de Fonctionnement aux autres personnes de droit privé			
Associatif	11 950,00 €	11 950,00 €	12 250,00 €
Anciens combattants	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Association Culture et Loisirs	400,00 €	400,00 €	500,00 €
<i>Subvention exceptionnelle Théâtre</i>	600,00 €	600,00 €	- €
Musique Pannetier	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Association de Chasse St Jean des Mauvrets	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Fils d'argent	600,00 €	600,00 €	600,00 €
GAG Association	2 000,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
Accordance en 2LA / Quartet	2 000,00 €	2 000,00 €	2 200,00 €
Amicale Laïque	500,00 €	500,00 €	500,00 €

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2024	Pour mémoire CA 2024	Proposition BP 2025
Article 65748 - Subventions de Fonctionnement aux autres personnes de droit privé			
Associatif	11 950,00 €	11 950,00 €	12 250,00 €
La Boite à Gens	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Association Familles Rurales St Jean des Mauvrets	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Loire et vignes - Trail	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Cordes de la Loire	300,00 €	300,00 €	300,00 €
2ACG (association des commerçants)	- €	- €	100,00 €
Social, solidarité	5 775,00 €	5 775,00 €	5 575,00 €
ADMR Val d'Aubance	800,00 €	800,00 €	800,00 €
ADMR Coteaux du Louet	800,00 €	800,00 €	800,00 €
Téléthon	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Don du sang	100,00 €	100,00 €	100,00 €
Amicale Sapeurs pompiers	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Jeunes Sapeurs pompiers	150,00 €	150,00 €	100,00 €
Aides Humanitaires exceptionnelles	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Protection Civile	225,00 €	225,00 €	225,00 €
Prévention Routière	300,00 €	300,00 €	150,00 €
Divers	1 300,00 €	725,00 €	1 400,00 €
Fins Gousiers	300,00 €	300,00 €	- €
ASAD - Nids de frelons	1 000,00 €	425,00 €	1 000,00 €
Conciliateur de justice	- €	- €	200,00 €
Félins calins 49	- €	- €	200,00 €
Sports	20 700,00 €	20 700,00 €	20 550,00 €
Aubance Judo Brissac	850,00 €	850,00 €	1 000,00 €
Golf St Jean	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Football club (FC Louet)	3 500,00 €	3 500,00 €	4 000,00 €
GLBC Basket	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Subv 2 000€ / équipe en région	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Subv 3 500€ / équipe en National	3 500,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Aubance Aikido	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Esjl Gym	1 600,00 €	1 600,00 €	1 000,00 €
Uspl Tennis	150,00 €	150,00 €	250,00 €
Ass Intercom Danse St Sat / Les Garennes (Yakadanser)	300,00 €	300,00 €	- €
Scolaire et périscolaire / Enfance-Jeunesse	302 874,00 €	298 948,00 €	315 656,35 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Cantine Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	53 667,00 €	53 667,00 €	58 065,00 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole St Germain)	5 066,00 €	5 066,00 €	7 336,00 €
Fédération - Familles rurales - Subvention Accueil périscolaire Juigné Sur Loire (Ecole 2 Moulins)	6 811,00 €	6 811,00 €	4 017,00 €
Fédération Familles rurales - Subvention Accueil Périscolaire - St Jean des Mauvrets	10 975,00 €	10 975,00 €	7 892,00 €

MAIRIE DES GARENNES-SUR-LOIRE

ASSOCIATIONS	Proposition BP 2024	Pour mémoire CA 2024	Proposition BP 2025
Article 65748 - Subventions de Fonctionnement aux autres personnes de droit privé			
Scolaire et périscolaire / Enfance-Jeunesse	302 874,00 €	298 948,00 €	315 656,35 €
Familles Rurales ALSH	148 000,00 €	148 000,00 €	156 389,33 €
Animation jeunesse	68 000,00 €	68 000,00 €	72 485,02 €
APE Groupe scolaire Ecole des Deux Moulins	200,00 €	200,00 €	250,00 €
Amicale Scolaire Les Glycines	200,00 €	200,00 €	250,00 €
Ogec Arc En Ciel (pour APE)	200,00 €	200,00 €	250,00 €
APEL Groupe Scolaire Saint Germain	200,00 €	200,00 €	250,00 €
Sorties scolaires écoles / Classes découvertes	8 355,00 €	4 429,00 €	8 472,00 €
Appel à projet Ecole Les Glycines	400,00 €	400,00 €	
Appel à projet Ecole 2 Moulins	800,00 €	800,00 €	
Article 65741 - Subventions de Fonctionnement aux ménages			
Divers	13 000,00 €	5 533,57 €	13 000,00 €
OPAH amélioration habitat / CCLLA	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
Aide au ravalement et murets d'ardoises	7 000,00 €	5 533,57 €	7 000,00 €
Article 657363 - Subvention au CCAS			
CCAS Les Garennes Sur Loire	13 000,00 €	13 000,00 €	14 000,00 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal statue sur les propositions ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces subventions.

Étant précisé que les conseillers municipaux membres d'association(s) n'ont pas pris part au vote relatif à l'association dont ils sont membres.

L'ensemble des associations bénéficiant d'une subvention devront s'engager, conformément à l'article 12 de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021, à souscrire avec la commune un contrat d'engagement républicain par lequel elles s'engagent :

- A respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution,
- A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République,
- A s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Le 1^{er} avril 2025,

Le Maire,



Jean-Christophe ARLUISON

Rendu exécutoire par Télétransmission en préfecture, publication et mise en ligne le 04/04/2025

Accusé de réception en préfecture
049-200064608-20250404-Am250302-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025